



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Dénomination de giratoire - Quartier de l'Houmeau

DE20171016_24

Conseil municipal du 16 octobre 2017

Rapporteur :
Samuel CAZENAVE

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 19 octobre 2017

L'an deux mille dix sept, le seize octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 octobre 2017

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme RICCI, M. LAVAUD, Mme COUTANT

Etait absent(e) :

M. SARDIN

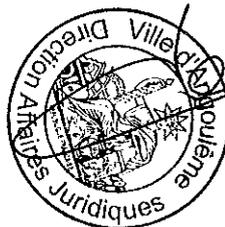
Ont donné procuration :

- Mme FAVE à M. MARQUET
- Mme BOUTTEMY à Mme FRANÇOIS-ROUGIER
- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme DUBOIS à Mme LAGRANGE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. ACHARKI à M. MONIER
- M. BOUCHAUD à M. BOUAZZA
- Mme PEREZ à M. LAVAUD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER



Dénomination de giratoire - Quartier de l'Houmeau

Développement des Arts et de la Culture
id : 1907

Conseil municipal
16 octobre 2017

24

Rapporteur : Samuel CAZENAVE

En raison de la modification du plan de circulation et des aménagements inhérents, un nouveau carrefour giratoire a été créé dans le quartier de l'Houmeau.

Afin de faciliter le repérage de ce lieu, notamment pour les services de secours, de la Préfecture ou encore les forces de l'ordre, il convient de dénommer ce nouveau carrefour giratoire. La Ville a été sollicitée par l'association des Républicains Espagnols pour que celui-ci prenne le nom de « giratoire des républicains espagnols ».

Cette dénomination serait un hommage à l'histoire des déportés espagnols dont l'empreinte est très forte à Angoulême, et son association très active.

Le Comité de Quartier, également sollicité sur ce projet de dénomination, a émis un avis favorable à cette dénomination, il vous est proposé de l'approuver.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

De dénommer le nouveau carrefour giratoire du quartier de l'Houmeau, « Giratoire des républicains espagnols » ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
16 octobre 2017

Pour extrait conforme,



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

